

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET 83/1060 7/12/83 /MPS/DGTFP/DFP

Portant intégration et nomination de
Monsieur DIATSOUIKA Jean-Claude dans
les cadres de la catégorie A hiérar-
chie I des Services Administratifs
et Financiers - SAF - (Administration
Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

- (/ F S A S :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/426 du 29-12-62 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
 - (/u le décret n° 62/130/FP du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 - (/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 - (/u le décret n° 63/81/FP-BI du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoire que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
 - (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
 - (/u le décret n° 74/229 du 10-6-74 portant attribution de certains avantages aux Economistes Statisticiens et les Diplômes des Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce ;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
 - (/u le Protocole d'Accord du 5-8-70 signé entre le Congo et l'URSS ;

DECRETE :

.../...

YH

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 du 29-12-62 et 74/229 du 10-6-74 et du Protocole d'Accord du 5-8-70 susvisés, Monsieur DIATSOUKA Jean-Claude, né le 5 Octobre 1955 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme de l'Institut des Ingénieurs Economistes de KHARKOV (URSS), Spécialité : " Economie, Planification et Organisation des Industries Minières ", est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10-6-74, l'intéressé est classé Administrateur des SAF de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 3.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Plan.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BAZZAVILLE, le 7 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Plan,

Pierre MOUSSA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SILVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumpa LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- DFP/BST 1
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- M.P. 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BC 2./-